

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2026-055
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

Marché de prestations de service n°2026-11 pour la réalisation du ménage

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020, n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 et 2020 et n°2025-130 en date du 7 juillet 2025 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Considérant la nécessité d'assurer la prestation de ménage sur les locaux de la Maison de l'habitat et du patrimoine ;

Vu la proposition de l'entreprise Idée Service Auvergne - 20 avenue Jean Jaurès - 43100 BRIOUDE ;

DÉCIDE

Article 1 : De signer le marché de prestation de service pour la prestation de ménage sur locaux de la Maison de l'habitat et du patrimoine avec Idée Service Auvergne - 20 avenue Jean Jaurès - 43100 BRIOUDE pour une durée d'un an reconductible 1 fois par reconduction express, pour un montant prévisionnel de 14 990,63,00 € HT par année.

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits par anticipation au budget général 2026 ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 29 janvier 2026

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 05 FEV. 2026

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le 05 FEV. 2026



20 avenue Jean Jaurès - 43100 BRIOUDE
04 71 74 96 26 - [contact@ideeservicesauvergne.fr](mailto:ideeservicesauvergne.fr)

Brioude, le 19 janvier 2026

Saint FLOUR communauté
17 bis Place d'Armes
15100 ST FLOUR

Chers clients,

Veuillez trouver ci-dessous la réactualisation de votre contrat de nettoyage
N° 2501026 CIAP

Pour 2026, cette actualisation est de 2,5 %.

Le montant de votre contrat passe donc, à compter du 1er janvier 2026 :

de 14 625,00 à 14 990,63 H.T. annuel Nettoyage de vos locaux

Les conditions de facturation restent pour leur part inchangées.

En vous remerciant pour votre confiance,

Nous vous prions d'agrérer, Chers clients, l'expression de nos plus sincères salutations.

Le directeur d'exploitation
Benjamin DUFAL

Cette actualisation correspond exclusivement aux revalorisations salariales conventionnelles.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260129-DEC2026-055-AU
Date de télétransmission : 05/02/2026
Date de réception préfecture : 05/02/2026